

Serge Ramel et Valérie Angelucci

Le soutien pédagogique intégré, la réponse d'un établissement primaire à la question de l'école inclusive

Résumé

Les auteurs présentent un projet né dans un établissement scolaire primaire de la région lausannoise, développé en collaboration étroite avec la Haute école pédagogique de Lausanne (HEPL), le Service de l'enseignement spécialisé et de l'aide à la formation (SESAP), ainsi que la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Ce projet vise à apporter une réponse à la question de l'école inclusive, en tenant compte à la fois des attentes posées par les autorités scolaires et des préoccupations exprimées par les enseignantes de l'établissement.

Le texte se lit à la manière d'une fugue: le point de vue d'une enseignante fait contrepoint (en retrait et en italique dans le texte) aux intentions et aux concepts théoriques qui sous-tendent le projet. Cette partition jouée à quatre mains illustre le va-et-vient nécessaire entre la théorie et la pratique dans la construction et le vécu d'un projet au quotidien.

Zusammenfassung

Im folgenden Artikel wird ein Projekt präsentiert, dass in einer Primarschule in der Region Lausanne ins Leben gerufen wurde. Das Projekt entstand in Zusammenarbeit mit der pädagogischen Hochschule Lausanne (HEPL), dem Amt für Sonderschulung und Bildung (SESAP) sowie der zuständigen Generaldirektion für die obligatorische Bildungstufe (DGEO). Das Projekt geht der Frage der inklusiven Schule nach, einerseits unter Einbezug der Erwartungen der Schulbehörden und andererseits unter Berücksichtigung der Fragestellungen der Lehrer.

Der Textaufbau des Artikels gleicht einer Fuge: Die Sicht einer Lehrerin (kursiv und eingerückt im Text) steht den Vorhaben und theoretischen Konzepten, welche das Projekt leiten, gegenüber. In dem Artikel wird das nötige Hin und Her zwischen Theorie und Praxis im Aufbau und Erleben eines Projekts im Alltag aufgezeigt.

Genèse d'un projet

Lorsqu'en octobre 2007, le directeur de l'EP de la Sallaz prit contact avec la HEPL, son intention était de répondre à la fois aux préoccupations des enseignantes de son établissement et aux attentes posées par les autorités scolaires du canton.

En effet, en février de la même année, la conférence des maîtres avait fait parvenir par voie hiérarchique une lettre à la Cheffe du Département de la formation et de la jeu-

nesse et des cultes (DFJC) faisant état des inquiétudes grandissantes des enseignantes quant à la « péjoration constatée dans l'exercice de leur profession ». Les enseignantes observaient en effet dans leurs classes de plus en plus d'enfants en difficultés familiales, sociales, relationnelles et scolaires, alors que les moyens humains et financiers n'augmentaient pas en proportion. De plus, le soutien apporté par les équipes pluridisciplinaires (psychologues, logopédistes, psychomo-

triciennes, infirmières scolaires et assistantes sociales) ne suffisait pas car ces professionnel-le-s étaient chroniquement surchargés et ne pouvaient donner suite que partiellement aux demandes des enseignantes et à celles des parents.

Le discours départemental portant prioritairement sur l'intégration des élèves en situation de handicap, l'intention des enseignantes était de mettre en évidence une autre réalité. Quand bien même l'établissement accueillait-il chaque année une dizaine de nouveaux élèves en situation de handicap, notamment atteints d'infirmité motrice cérébrale, de trisomie, de spina-bifida ou d'autres types de déficience, il importait également de garantir l'avenir scolaire d'élèves ne relevant pas formellement de l'enseignement spécialisé.

Pour répondre aux difficultés rencontrées, l'établissement avait déjà mis en place un projet pédagogique visant l'intégration des élèves précédemment scolarisés dans des classes à effectifs réduits. Si cette mesure a donné satisfaction sur plusieurs plans, elle n'a pas permis de répondre à l'ensemble des problèmes de comportement de nombreux élèves. Ces conduites avaient des incidences – selon les enseignantes – sur les apprentissages de leurs auteurs et sur ceux de leurs camarades. Par ailleurs, les enseignantes mettaient en évidence un nombre croissant de situations dans lesquelles la collaboration avec les parents est difficile, ceux-ci étant parfois fermés à toute proposition. Malgré la pression exercée par l'établissement et le Service de la protection de la jeunesse, des enfants ayant des multiples besoins, que ces derniers relèvent ou non de l'enseignement spécialisé, restaient alors plusieurs mois sans diagnostic ou prise en charge adaptée. Les enseignantes, dans leur missive à la Cheffe du DFJC, relevaient leur

volonté de se former, par des cours ou de l'analyse de pratique, ainsi que la grande solidarité qui règne dans l'établissement. Malheureusement, concluaient-elles, ce n'était de loin pas suffisant et les enseignantes de la Sallaz lançaient un appel à l'aide à la plus haute instance des autorités scolaires pour trouver des solutions à leur situation ainsi qu'à celle de leurs élèves.

Les situations de crise se sont en effet multipliées au sein de l'établissement à la fois dans des classes à effectif réduit et dans des classes ordinaires: une dynamique instable, parfois avec des manifestations de violence, s'est installée localement.

Confrontées à des situations pénibles sans pour autant recevoir d'aide spontanée, certaines enseignantes ont alors développé un fort sentiment d'impuissance face à l'ampleur de leur tâche. Ce dysfonctionnement a eu raison de la santé de certaines d'entre elles qui se sont retrouvées en situation d'épuisement professionnel.

Ces moments douloureux ont suscité un élan de solidarité à l'échelle des enseignantes. En témoignant de cette âpre réalité professionnelle, celles-ci ont alors cherché à obtenir des réponses leur permettant de réinstaurer un climat de travail plus serein.

Cet appel a été entendu puisqu'en juin 2007, la Cheffe du DFJC, accompagnée de ses directeurs généraux concernés, a rencontré les enseignantes de La Sallaz. Si de la compréhension était manifestée, la volonté politique d'aller vers une école qui exclurait le moins possible les élèves était néanmoins réaffirmée. L'établissement a été invité à proposer un projet en ce sens et qui répondrait également à la demande de soutien exprimée par les enseignantes.

Pour ce faire, la Cheffe du DFJC a demandé à la DGEO, au SESAF et à la HEPL de venir en appui de la direction de l'établissement. Les intentions posées et l'invitation lancée, la balle était à nouveau dans le camp des enseignantes de l'EP de la Sallaz.

Le soutien pédagogique intégré: un projet né d'une réflexion et d'une volonté commune

Ce qui aurait pu être pris comme une mise en corner, pour rester dans le vocabulaire du jeu de ballon, a permis au contraire à la direction de l'établissement de rebondir. Un contact a alors été pris avec la HEPL pour obtenir un accompagnement tant théorique que méthodologique pour la construction et le suivi de ce projet pilote.

Après quelques séances de travail entre la direction de l'établissement et le consultant¹ mandaté par la HEPL, il est apparu nécessaire de mettre rapidement sur pied un groupe de travail composé de représentantes à la fois des cycles d'enseignement, des bâtiments scolaires et des différents types d'intervenantes pédagogiques. Il s'agissait en effet de construire une réponse aux besoins des enseignantes en les associant étroitement à l'élaboration de celle-ci. En assurant un lien continu entre la direction de l'établissement et les acteurs du terrain, le groupe de travail favorisait une meilleure adéquation et un plus fort ancrage des pistes mises en œuvre dans la réalité des enseignantes.

Mais le groupe de travail ne pouvait prétendre à une exhaustivité des points de vue: il importait de confronter les représentations construites en son sein avec celles de l'ensemble des enseignantes de l'établissement. Une journée pédagogique a ainsi été organisée en

janvier 2008. Elle avait pour buts de s'approprier un vocabulaire commun quant à l'intégration et à l'inclusion scolaires, ainsi que de mettre en large discussion une première analyse des ressources et besoins de l'établissement quant à l'ensemble des élèves en difficulté.

Outre la représentativité du corps enseignant dans le groupe de travail, la démarche participative adoptée ici a également trouvé un écho positif lors de la journée pédagogique de l'établissement.

Durant la matinée, quelques jalons théoriques relatifs à l'inclusion et à l'intégration scolaires ont été brièvement introduits en début de matinée par des formateurs de la HEPL. En seconde partie de journée, l'organisation en ateliers a permis aux divers acteurs de l'école d'exposer leurs besoins et leurs souhaits pour une meilleure qualité d'enseignement.

Une mise en commun de l'ensemble des réflexions de cette journée a permis de dégager les axes principaux du projet. Grâce à cette journée, le futur groupe de travail a été en mesure de poursuivre son travail réflexif et organisationnel sur la base de propositions concrètes issues des enseignantes.

Il est ressorti du travail en ateliers que la principale difficulté à laquelle étaient confrontées les enseignantes était le manque de ressources lors de situations d'urgence. L'établissement pouvait certes faire la demande d'un soutien pédagogique offert par différentes écoles et institutions d'enseignement spécialisé, mais celui-ci arrivait souvent (trop) tard. De ce fait, c'est l'absence d'un réel soutien social, à savoir «le réseau d'aide qu'une personne peut solliciter lorsqu'elle est confrontée à des situations

¹ Il s'agit de l'auteur principal de l'article.

professionnelles problématiques» (Doudin & Curchod-Ruedi, 2008, p.7), qui était essentiellement mis en évidence. Or, il s'agit d'un des facteurs de protection du burnout le plus étudié (ibidem).

Des personnes-ressources ont certes été identifiées, mais leur sollicitation se révélait problématique du fait de leur manque de disponibilité renforcée par leur non-rattachement institutionnel à l'établissement.

Il a été ainsi envisagé de privilégier la mise sur pied d'un projet visant à doter les classes et les enseignantes d'un renfort et d'un soutien de proximité. Ceux-ci devraient pouvoir s'appuyer essentiellement sur les ressources propres à l'établissement pour en faciliter la mobilisation quand cela s'avère nécessaire. Ce dispositif viserait à favoriser une prévention primaire, à savoir réduire le risque d'apparition à la fois de l'exclusion scolaire (orientation prioritairement envisagée d'élèves dans des classes spéciales ou des institutions spécialisées) et de l'épuisement professionnel des enseignantes, tout en développant une prise en charge le plus tôt possible des difficultés scolaires pour renforcer la prévention secondaire.

Le soutien pédagogique intégré (SPI): de la conception au fonctionnement

Un groupe de pilotage a été formellement institué. Il était composé d'une part des membres du groupe de projet, du directeur, du doyen de la pédagogie compensatoire, de l'inspectrice de l'enseignement spécialisé, référente de l'établissement, ainsi que du consultant mandaté par la HEPL. Ce groupe de pilotage a ainsi élaboré un modèle visant à une école plus inclusive. Il ne s'agissait en effet pas de répondre uniquement aux besoins de certains élèves, mais de prendre en compte ceux de l'ensemble des élèves. En effet, «l'inclusion n'est pas réservée aux élè-

ves ayant des handicaps ou des «besoins particuliers». C'est une question d'attitude et d'approche qui suscite chez tous les élèves un sentiment d'appartenance et une approche qui favorisent le développement de l'estime de soi de tous les élèves» (MacKay, 2007, p. 6).

Animés par la volonté de dispenser à tous les élèves des mesures d'enseignement permettant à chacun d'apprendre et de grandir dans les meilleures conditions possibles, la direction et le corps enseignant de l'établissement a souhaité mettre en place un ensemble de prestations destinées à venir en aide d'une part, aux élèves confrontés à des difficultés scolaires et d'autre part, à ceux qui ont des besoins particuliers.

Un premier projet a été soumis au SESAF et à la DGEO et, moyennant quelques modifications, ces deux services ont accepté de le soutenir en mettant à sa disposition six postes à plein temps, dont trois par le SESAF et trois par la DGEO. Deux des postes n'étaient pas une création pour le projet, mais ont été pris sur les périodes attribuées par le DFJC aux établissements scolaires accueillant une population scolaire socioéconomiquement moins favorisée.

Pour se joindre à l'effort consenti par les services d'enseignement, la direction de l'établissement a décidé d'attribuer également au projet quatre postes sur l'enveloppe dont elle a la gestion propre. Il est à relever que ce choix en implique d'autres, dont celui de renoncer à des classes spéciales, ainsi que de garder un effectif moyen des classes un peu plus élevé.

Concrètement, chaque classe de l'établissement se voit aujourd'hui attribuer une enseignante dite de renfort pour quelques périodes par semaine. Cette personne intervient soit directement au sein de la classe, soit dans une salle annexe. De plus, quand

cette enseignante intervient dans plusieurs classes, des regroupements ponctuels d'élèves présentant le même type de besoins sont possibles. L'organisation et le mode de prise en charge des élèves confrontés à des difficultés scolaires sont décidés en étroite collaboration entre l'enseignante titulaire et l'enseignante de renfort, sur la base d'une évaluation des besoins de chaque élève. Cette prestation, appelée « renfort pédagogique intégré » ou RPI, est ainsi ciblée sur la classe.

Par ailleurs, les élèves dont les besoins de soutien relèvent de l'enseignement spécialisé bénéficient d'une aide individualisée donnée par une enseignante spécialisée faisant partie du corps enseignant de l'établissement. Ce soutien est proposé tantôt au sein de la classe, tantôt dans une salle annexe. L'enseignante spécialisée, en collaboration étroite avec l'enseignante titulaire, est responsable de l'adaptation des programmes scolaires aux rythmes et stratégies d'apprentissage de ces élèves. Le cas échéant, l'enseignante spécialisée apporte également les aménagements de la classe et les matériels auxiliaires nécessaires. Cette mesure nécessite l'accord des parents, ainsi que l'aval de l'inspection de l'Office de l'enseignement spécialisé. Cette prestation, appelée « soutien spécialisé intégré » ou SSI, est ainsi ciblée sur l'élève en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

L'ensemble de ces mesures (RPI et SSI) s'appelle le « soutien pédagogique intégré » ou SPI. L'enseignante RPI ou SSI intervient ainsi tout au long de l'année scolaire, principalement en classe et ponctuellement hors de la classe, tout en privilégiant le co-enseignement avec l'enseignante titulaire. Il s'agit ainsi de mettre en place un dispositif susceptible de pallier aux difficultés scolaires de chaque élève, dès le moment où celles-ci sont identifiées.

Une telle approche garantit les avantages suivants :

- Une intervention pédagogique peut être proposée avant que les difficultés de l'élève ne deviennent des problèmes insurmontables pour l'école.
- Les enseignantes bénéficient d'un appui sans avoir à attendre qu'une mesure externe soit mise en place.
- Le projet pédagogique de l'élève est construit en étroite collaboration avec son enseignante titulaire et ses parents, que des adaptations scolaires soient nécessaires ou non.

En évitant trop de démarches administratives et en favorisant un soutien de proximité, ce dispositif propre à l'établissement permet assurément de gagner en souplesse et spontanéité. Il est toutefois important de rappeler que le choix de la personne, RPI ou SSI qui viendra en appui de l'enseignante titulaire pour l'aider avec un élève en difficulté n'est pas toujours évident. En effet, l'orientation d'un élève vers une scolarité adaptée n'est pas un choix anodin, quand bien même l'intervention de l'enseignante spécialisée assurant le SSI s'effectue au sein de l'établissement et le plus possible dans la classe. La souplesse que cette mesure offre pourrait faire passer au second plan qu'elle aura également un impact important sur la suite de la scolarité de l'élève.

Pour ces raisons, le choix des prestations nécessaires est une étape prise très au sérieux, protocolée et durant laquelle les regards de divers spécialistes se croisent afin de permettre une évaluation pertinente de la situation. Néanmoins, certaines situations limites peuvent amener à une confrontation de points de vue divergents sur la définition des besoins particu-

liers des élèves. C'est notamment le cas pour les élèves dyslexiques, dysorthographiques, dyscalculiques ou dyspraxiques. En effet, aux yeux des autorités scolaires ou des professionnel-le-s de l'école, ces élèves relèvent tantôt de la pédagogie compensatoire et tantôt de l'enseignement spécialisé, selon que leurs troubles instrumentaux sont considérés ou non comme un handicap. Il faut relever que cette marge d'interprétation nuit actuellement à une prise en charge scolaire adéquate des élèves concernés.

Pour améliorer et professionnaliser l'accompagnement des élèves en grandes difficultés, quelle que soit l'origine de celles-ci, il a paru nécessaire au groupe de pilotage que l'établissement dispose de ses propres compétences en matière de pédagogie spécialisée. La mise en place de ces ressources spécialisées doit alors s'appuyer sur un pilotage de proximité, raison pour laquelle une fonction de doyen de la pédagogie compensatoire et spécialisée a été créée puis renforcée. Membre du conseil de direction de l'école, cette personne a pour mission principale de piloter l'ensemble des moyens prévus pour répondre aux besoins particuliers de tous les élèves. Elle est également responsable de l'équipe des enseignantes intervenant dans le cadre du SSI, ainsi que des relations avec les services externes à l'établissement.

Le SPI: des mesures pour les élèves et des ressources pour les enseignantes

L'objectif que s'est fixé l'EP de la Sallaz est de permettre à chaque élève de développer au mieux son potentiel, ce dans une perspective de réussite scolaire. Partant du principe que n'importe quel élève est susceptible d'avoir, à un moment ou à un autre de son cursus scolaire, des besoins particuliers, certains d'entre eux requièrent néanmoins un soutien pédagogique tout au long de leur scolarité. Il s'agit donc à la fois de proposer des mesures spécifiques quand cela est possible de l'anticiper, mais également de répondre rapidement quand l'urgence d'une prise en charge se présente.

Ce dispositif postule des avantages pour l'ensemble des élèves de l'établissement et il est à noter que, durant la première année du projet, l'établissement a occupé la première place de sa ville à une épreuve de français et de mathématiques passée par l'ensemble des élèves du canton, ce pour le deuxième cycle primaire (9-10 ans). Les résultats de l'établissement étaient de plus supérieurs à la moyenne cantonale, alors que sa population scolaire est socioéconomiquement moins favorisée.

Le SPI constitue également une réponse aux besoins de leurs enseignantes: c'est ce qui fait la spécificité et la force du SPI. En effet, pour diminuer les risques d'exclusion d'élèves des classes ordinaires, il est important de soutenir les enseignantes qui en ont la responsabilité. C'est la raison pour laquelle ce projet met un accent particulier sur la définition des ressources nécessaires aux enseignantes pour mener à bien leur travail auprès des élèves ayant des besoins particuliers ou de grandes difficultés scolaires. Mieux soutenus, les titulaires de classe sauront à leur tour mieux aider leurs élèves et ils contribueront ainsi à une école plus inclusive.

La mise en place de ce dispositif a notamment pour effets de modifier des pratiques professionnelles longtemps perçues comme immuables. Ainsi, le mythe de l'enseignant indépendant, «seul face à sa classe» s'efface un peu plus encore: collaborer, coopérer ou co-enseigner font dès lors partie intégrante du quotidien des enseignantes de l'établissement de la Salaz. Ces pratiques tendent à (re)définir leur identité professionnelle sur les plans personnel, interpersonnel et institutionnel.

Ainsi, la définition du mandat des enseignantes de soutien a mis en exergue ces trois niveaux de recherche identitaire. Lors de séances d'analyse de pratique supervisées par une formatrice de la HEPL, ces enseignantes ont travaillé à l'élaboration de leur propre cahier des charges pour validation de celui-ci par le groupe de pilotage. Cet exercice a nécessité de préciser leurs compétences et d'évaluer les besoins de l'école, tout en inscrivant cette démarche dans le cadre posé par les objectifs du projet, à savoir, apporter des ressources à toutes les classes, pour tous les élèves et toutes les enseignantes qui en ont besoin. Ce en favorisant le co-enseignement. Il s'agissait ainsi de favoriser, sauf situation exceptionnelle, l'accueil de tout élève dans une classe de son quartier et dans son groupe d'âge.

De nouvelles modalités de collaboration entre professionnels

Cette approche nouvelle suppose un changement important des pratiques tant pour les enseignantes que pour les spécialistes, car elle exige un renforcement de la collaboration entre tous les professionnels de l'école. Cette dernière implique également une clarification et redéfinition des rôles de chacu-

ne et chacun, cette évolution ne pouvant se faire que progressivement, dans une philosophie de co-construction.

Une des richesses de cette pratique demeure certainement dans cet échange et ce double regard. Une démarche collaborative devrait permettre la construction d'une intelligence collective et contribuer au développement du sentiment de compétence.

Mais l'écart entre le discours et la pratique se fait sentir lorsque les points de vue pédagogiques et les méthodes didactiques divergent trop ou quand l'enseignante titulaire n'est pas prête à ouvrir sa porte à d'autres intervenant-e-s. Ces éléments font apparaître la nécessité d'un langage et d'un fonctionnement communs que pourrait favoriser la formation continue.

D'autres questions restent également ouvertes quant aux relations qu'entretiennent les enseignantes de renfort et les psychologues, psychomotriciennes ou logopédistes scolaires. L'action de ces enseignantes, complémentaire à celle de l'équipe pluridisciplinaire, ne fait pas diminuer les attentes quant à des bilans ou des prises en charge par des spécialistes. En effet, l'action pédagogique, si efficace soit-elle, ne peut se substituer à leurs interventions.

L'avancement du projet fait émerger de nouvelles questions et le groupe de pilotage continuera ces prochaines années d'associer à sa réflexion les différents acteurs de l'école afin d'inscrire ce projet dans la durée et en faire celui de tous.

Serge Ramel

Professeur formateur
psychologue diplômé
Haute école pédagogique
Avenue des Bains 21
1014 Lausanne
+41 21 316 92 93
serge.ramel@hepl.ch



Valérie Angelucci

Enseignante généraliste
licenciée en sciences sociales
Place du Tunnel 10
1005 Lausanne
valerie.angelucci@gmail.com



Nos remerciements vont à Michel Rosselet, directeur de l'établissement primaire de La Sallaz, et Gilbert Würsten, doyen dans cette école pour la pédagogie compensatoire, pour leur contribution à la rédaction de cet article.

Références

- Doudin, P.-A., et Curchod-Ruedi, D. (2008). Burnout de l'enseignant: facteurs de risque et facteurs de protection. *Prismes*, 9, 5–8.
- MacKay, A. (2007). *L'inclusion! Au fait, c'est quoi l'inclusion? Questions et réponses concernant le rapport MacKay sur l'inclusion*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Ramel, S. (2008). Intégrer les élèves ayant des besoins particuliers: quel impact sur l'identité professionnelle des enseignantes et les enseignants de classes ordinaires? *Prismes*, 9, 22–25.
- Ramel, S. et Lonchamp, S. (2009). L'intégration au quotidien: les représentations des enseignantes et des enseignants au sein d'un établissement scolaire. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 9.